



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Quarantième session**

Genève, 22-26 août 2022

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) : interprétation du Règlement annexé à l'ADN**Rectificatif au Règlement annexé à l'ADN****Section 3.2.3 de l'ADN, Tableau C — Coquille aux N° ONU 1268 et 3256****Communication du Gouvernement de l'Allemagne^{*, **}****Introduction**

1. Trois entrées pour le N° ONU 1268 et une entrée pour le N° ONU 3256 comportent une coquille dans la désignation de la colonne (2) du tableau C depuis la première édition de l'ADN 2009, dans les versions anglaise et allemande. Les versions française et russe sont correctes.
2. La désignation en Allemand, en Anglais et en Français est libellée comme suit :

Allemand

UN 1268

* Diffusée en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2022/32

** A/76/6 (Sect.20), par. 20.76.



ERDÖLDESTILLATE, N.A.G. oder ERDÖLPRODUKTE, N.A.G (NAPHTA) 110 kPa < pD50 ≤ 175 kPa

ERDÖLDESTILLATE, N.A.G. oder ERDÖLPRODUKTE, N.A.G (NAPHTA) 110 kPa < pD50 ≤ 150 kPa

ERDÖLDESTILLATE, N.A.G. oder ERDÖLPRODUKTE, N.A.G (NAPHTA) pD50 ≤ 110 kPa

UN 3256

ERWÄRMTER FLÜSSIGER STOFF, ENTZÜNDBAR, N.A.G., mit einem Flammpunkt über 60°C, bei oder über seinem Flammpunkt (ROHNAPHTALIN-GEMISCH)

Anglais

UN 1268

PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. or PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S. (NAPHTA)
110 kPa < vp50 ≤ 175 kPa

PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. or PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S. (NAPHTA)
110 kPa < vp50 ≤ 150 kPa

PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. or PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S. (NAPHTA)
vp50 ≤ 110 kPa

UN 3256

ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. with flash-point above 60 °C, at or above its flash-point (MIXTURE OF CRUDE NAPHTHALINE)

Français

UN 1268

DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS N.S.A. (NAPHTA)
110 kPa < pv50 ≤ 175 kPa

DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS N.S.A. (NAPHTA)
110 kPa < pv50 ≤ 150 kPa

DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS N.S.A. (NAPHTA)
pv50 ≤ 110 kPa

UN 3256

LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A., ayant un point d'éclair supérieur à 60 °C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair (MÉLANGE DE NAPHTALINE BRUTE)

Proposition

3. Dans la version anglaise au 3.2.3, tableau C, remplacer « NAPHTA » par « NAPHTHA » pour les entrées correspondantes du N° ONU 1268.

4. Dans la version allemande au 3.2.3, tableau C, remplacer « NAPHTA » par « NAPHTHA » pour les entrées correspondantes du N° ONU 1268 et remplacer « ROHNAPHTALIN-GEMISCH » par « ROHNAPHTHALIN-GEMISCH » pour les entrées correspondantes du N° ONU 3256.

Justification

5. En allemand et en anglais, au lieu de « NAPHTA », l'orthographe correcte est « NAPHTHA », c'est-à-dire avec « THA » à la fin au lieu de « TA ». L'orthographe en français semble correcte, avec seulement un « T » au lieu de « TH ».

6. De l'avis de la délégation allemande, il ne s'agit pas d'une modification du règlement annexé à l'ADN avec effet au 1^{er} janvier 2025, mais d'une rectification du texte du règlement. La délégation invite le Secrétariat à vérifier si cette rectification doit être notifiée.
